



Déclaration liminaire - CDEN du 31 janvier 2022
Intervention de Karen Ansberque pour l'UNSA Éducation

Madame la Préfète,
Madame la Directrice Académique de l'Éducation Nationale,
Madame la Vice Présidente du conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré. La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire. Cette suppression importante est masquée par l'annonce de moyens d'enseignement supplémentaires du fait de la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation initiale. En effet, à la rentrée 2022, exceptionnellement, dans les établissements cohabiteront des T1 ex-stagiaires à mi-temps et des stagiaires à temps plein, ex-contractuels alternants ayant obtenu le concours en 2022 ?

Contrairement à l'an passé, le nombre d'HSA pour compenser les suppressions de postes est en diminution. C'est peut être la conséquence d'une prise de conscience : les HSA ne sont plus absorbables par les personnels dans les établissements. En effet, la mise en place des réformes des lycées sont lourdes et demandent un investissement maximal des personnels en termes de concertation, d'ingénierie pédagogique et d'adaptation des méthodes de travail. Concrètement, cela se traduit dans certains établissements par une augmentation des heures-postes (HP) dans les DHG et une diminution des HSA. D'ailleurs, les conséquences de l'accumulation d'HSA en lieu et place d'heures postes continuent à produire des effets délétères au sein des établissements. L'organisation des établissements reste complexe et les

marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Agissant ainsi, est niée la réalité des défis éducatifs et pédagogiques, des défis accrus après plusieurs années de scolarité impactées par la pandémie de la Covid 19. Les carences du système en matière de formation ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous. Les tensions demeurent pour mettre en œuvre pleinement les réformes qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle.

Cette carte scolaire ignore la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par plusieurs années de suppressions de postes.

Enfin, la désaffection des concours mais également, phénomène nouveau la difficulté à recruter des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée et les rémunérations insuffisantes.

Dans le 1^{er} degré, la dotation de 39 emplois n'est pas à la hauteur et les moyens supplémentaires, liés à la réforme de la formation initiale, même dans un contexte de baisse d'effectifs, ne sont pas suffisants. Cela ne permet pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitation d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2022, le régime des décharges doit être à nouveau amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés aux augmentations des régimes de décharges actuels (pour les écoles de 6 et 7 classes et pour les écoles de 12 et 13 classes).

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED en supprimant des postes alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des

établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Il est également indispensable de renforcer le nombre d'enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués tant pour les services académiques que dans les établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable tant aux personnels qu'aux élèves.

Pour la vision globale que promeut l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de recrutement pluri-annuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle aux lycées aux côtés des services infirmiers. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs, ignorée cette année encore. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, ils ont pourtant montré combien ils étaient essentiels dans la période que nous vivons depuis deux ans.

Enfin, l'UNSA Éducation s'oppose à l'article 41 de la Loi 3DS qui confère l'autorité fonctionnelle sur les adjointes et adjoints fonctionnaires aux collectivités territoriales. L'an passé nous avons déjà fait part de la colère légitime des personnels concernés et des équipes. La voie choisie pour améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités n'est pas la bonne.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Karen Ansberque pour l'UNSA Éducation